

Liste des délibérations
COMMUNE NOUVELLE D'AVERNES
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2024

L'an 2024, le 03 septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle d'Avernes, légalement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Chrystelle NOBLIA, Maire.

Présents : Dalila AÏTOUSSEKRI, Christine BESSODES, Mireille CAILLIE, Afcène CHIBANI, Jean-Marie DUMOUCEL, Michel MATHON, Stéphane NEGRERIE, Chrystelle NOBLIA, Bruno PEAN, Sandrine POULAIN-DUVAL

Absents excusés : Véronique MATHON donne pouvoir à Sandrine POULAIN-DUVAL, LAURENT MOUSTIN donne pouvoir à Michel MATHON, Frédéric PONSOLLE donne pouvoir à Dalila AÏTOUSSEKRI, Patrick VACHER donne pouvoir à Chrystelle NOBLIA

Absents : Fanny LE DUC

Stéphane NEGRERIE a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 29 août 2024 Date d’Affichage (ODJ) : 29 août 2024
Date d’affichage (Liste des délibérations) : 16 septembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Représentés : 4 Votants : 14

Début de séance : 20h35

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire propose de modifier l'ordre du jour en supprimant la délibération qui concerne la demande de dépôt de CoR (Contrat Rural) pour création nouveau quartier. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour ainsi modifié présenté par Madame le Maire.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX du 11 JUIN 2024 et du 2 JUILLET 2024

L'approbation des deux procès-verbaux du Conseil Municipal est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Délibération 2024-27

Objet : RECRUTEMENT DE DEUX VACATAIRES

La délibération, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Délibération 2024-28

Objet : CREATION DE 2 EMPLOIS A TEMPS NON COMPLETS

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal

Délibération 2024-29

Objet : HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

La délibération, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Clôture de séance : 21h05